



Communiqué de presse

Strasbourg,
le 29 mars 2019

ENVOI DES CHÈQUES ÉNERGIE 2019 DANS LE BAS-RHIN

Cette année, le montant du chèque énergie est augmenté de 50 euros et 2,2 millions de foyers supplémentaires en bénéficieront. Dans le Bas-Rhin, les chèques énergie seront envoyés à 77 381 foyers au cours de la semaine 25 au 29 mars.

Un dispositif solidaire

Attribué en fonction des revenus et de la composition du foyer, le chèque énergie est envoyé aux foyers aux revenus modestes afin d'apporter une aide pour le paiement des factures d'énergie (gaz, électricité, fioul, bois, etc.). Avec une augmentation de 50 euros en 2019, le montant du chèque énergie peut désormais atteindre 277 euros.

Les attestations qui accompagnent le chèque énergie accordent également aux bénéficiaires des droits auprès des fournisseurs d'énergie en cas de déménagement ou d'incident de paiement, tels qu'une interdiction de la réduction de puissance pendant la trêve hivernale.

Un dispositif simple

Le chèque énergie est attribué sur la base de la taxe d'habitation et de la déclaration de revenus que les ménages réalisent chaque année auprès des services fiscaux. Hormis cette déclaration fiscale, les bénéficiaires n'ont aucune démarche spécifique à accomplir pour bénéficier du chèque énergie qu'ils reçoivent à leur domicile.

Un dispositif juste

Le chèque énergie permet de régler tous les types de dépenses d'énergie du logement :

- les factures des fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.),
- les charges d'énergie incluses dans les redevances de logements-foyers conventionnés à l'aide personnalisée au logement (APL),
- certaines dépenses liées à la rénovation énergétique du logement réalisées par un professionnel certifié.

Tous ces professionnels sont tenus d'accepter le chèque énergie.

En savoir plus : www.chequeenergie.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est

Contact presse

Aurélie CONTRECIVILE

Tél. : 06 73 85 16 45

Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

 **Twitter** : @Prefet67  **Facebook** : Préfet de la région Grand Est